

Fin de l'affaire MikeRoweSoft... les bras chargés de cadeaux

Nous l'évoquions la semaine dernière, Microsoft Canada poursuivait un jeune homme de 17 ans, Mike Rowe, pour avoir nommé son site personnel Mikrerowesoft.com. Après avoir exigé le transfert du nom de domaine à Redmond contre une indemnisation de 10 dollars, l'affaire s'était 'envenimée' alors que Mike Rowe réclamait une indemnité de 10.000 dollars, sans que pourtant les portes se ferment à la négociation.

L'affaire a finalement trouvé un dénouement rapide. Mike Rowe abandonne son nom de domaine au profit de Microsoft. En contre partie, ce dernier va offrir au jeune canadien une formation sur ses produits, une console XBox et des jeux, un abonnement à MSDN, une invitation à un salon qui se déroulera au siège de Redmond, et? les frais de déménagement du site.